

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
16e séance
tenue le
1er novembre 1993
à 10 h 30
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 16e SEANCE

Président : M. von WAGNER (Allemagne)

SOMMAIRE

POINT 156 DE L'ORDRE DU JOUR : RATIONALISATION DES TRAVAUX ET REFORME DE L'ORDRE
DU JOUR DE LA PREMIERE COMMISSION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/48/SR.16
7 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 10 h 45.

POINT 156 DE L'ORDRE DU JOUR : RATIONALISATION DES TRAVAUX ET REFORME DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PREMIERE COMMISSION (A/48/194)

1. Le PRESIDENT porte à l'attention des délégations le document de travail concernant la rationalisation des travaux de la Première Commission, présenté à cette dernière, au cours de la première réunion à durée indéterminée du Groupe des amis du Président, par les 12 Etats membres de la Communauté européenne.

2. M. GUILLAUME (Belgique), parlant au nom de la Communauté européenne, explique que les 12 pays qui en sont membres ont demandé l'inscription du point 156 à l'ordre du jour et ont présenté un document de travail à ce sujet. Il prend note des autres documents de travail présentés, qui sont, à son avis, des contributions positives et intéressantes, et signale que deux voies différentes sont désormais ouvertes : la rationalisation des travaux de la Première Commission et la revitalisation de cette dernière. De l'avis des Douze, ces deux aspects, bien que liés entre eux, ne doivent pas être confondus.

3. Afin de faire progresser les travaux de la Commission, la Communauté européenne se propose de présenter, au plus tard le jeudi 3 novembre, un projet de résolution qui reprendra tous les éléments figurant dans le document de travail que les Pays-Bas, faisant partie des amis du Président, se chargeront de coordonner. Ce projet est ouvert à toutes les suggestions concernant le problème de la rationalisation.

4. Mme MASON (Canada) espère que la prochaine réunion du Groupe des amis du Président pourra étudier concrètement la proposition du Président visant à mieux intégrer les travaux de la Première Commission dans le contexte plus vaste de la sécurité, grâce à une meilleure compréhension des notions de diplomatie préventive, d'établissement de la confiance, de consolidation de la paix après les conflits et de maintien de la paix. Le Canada fait entièrement siennes les idées exprimées par le Secrétaire général adjoint, M. Goulding, dans sa déclaration faite à l'occasion de la Semaine du désarmement, où il a souligné la grande expérience acquise par la Première Commission et d'autres organismes multilatéraux de désarmement et a en outre signalé que les méthodes de vérification et de contrôle mises au point dans ce contexte pouvaient s'appliquer aux activités de prévention des conflits et de maintien de la paix et que les mesures de confiance pouvaient être un instrument utile dans la diplomatie préventive et le règlement pacifique des différends.

5. M. RYDBERG (Suède) dit que sa délégation a étudié avec intérêt les documents de travail présentés par le Président de la Commission, par la Communauté européenne et par le Mouvement des pays non alignés. La Commission doit étudier la meilleure manière de coordonner les activités des différents organismes des Nations Unies oeuvrant dans les domaines de la limitation des armements, du désarmement et de la sécurité internationale, et prendre le plus tôt possible une décision sur les questions pratiques qui intéressent uniquement la Commission, par exemple la proposition avancée dans le document de travail de la Communauté européenne concernant le regroupement par thèmes des points de l'ordre du jour.

(M. Rydberg, Suède)

6. La délégation suédoise est d'accord sur les regroupements de thèmes proposés par la Communauté européenne, qu'elle juge logiques, clairs et politiquement impartiaux, mais souhaite formuler deux propositions concrètes : la première est que les questions fondamentales concernant l'observation et la vérification sont étroitement liées à celles de la transparence et des mesures de confiance et pourraient donc être traitées soit en même temps que ces questions ou séparément. La seconde est que la question de l'Antarctique diffère considérablement des autres questions de désarmement et de sécurité à l'échelon régional, et, dans la mesure où elle a été attribuée à la Première commission, elle devrait être traitée séparément.

7. M. DEMBINSKI (Pologne) dit que, lors des réunions du Groupe des amis du Président, on a soulevé la question de savoir comment il convenait d'articuler les débats pour que ces derniers donnent lieu à un véritable dialogue. A son avis, un débat général prolongé ne permet pas un véritable échange d'opinions qui serait, par contre, possible avec le regroupement par thèmes proposé par la Communauté européenne. En outre, l'examen séparé des groupes de thèmes inciterait les délégations à prendre position sur chacun d'entre eux, ce qui, à n'en pas douter, enrichirait les débats et améliorerait la qualité et l'efficacité des travaux de la Commission.

8. Le regroupement par thèmes faciliterait en outre l'adoption des résolutions, qui, comme on l'a indiqué, sont le résultat normal des délibérations et témoignent des principales préoccupations des Etats Membres. C'est pourquoi, il serait difficile de limiter le nombre des résolutions, et peut-être cela irait-il à l'encontre du but visé; il faut en outre rappeler que toutes les résolutions ne sont pas de la même importance et que certaines sont approuvées de façon routinière une année après l'autre. Il conviendrait que les auteurs de ces résolutions annuelles s'assurent de leur nécessité et de leur opportunité, avant de soumettre leurs projets.

9. Une autre question importante est celle des relations entre la Première Commission et les autres organes qui s'occupent du désarmement et notamment la Conférence du désarmement. La Commission a pour mission d'ouvrir de nouvelles perspectives et de formuler des idées qui serviront de base aux travaux des organismes de négociation, notamment ceux de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption d'instruments juridiques contraignants.

10. Enfin, il y a lieu de signaler que la rationalisation des travaux de la Commission est un processus dont il ne faut pas attendre des résultats spectaculaires; c'est pourquoi cette question devrait figurer tous les ans à l'ordre du jour de la Commission.

11. M. MARIN BOSCH (Mexique) estime qu'il serait plus approprié d'étudier la question de la rationalisation des travaux de la Première Commission à l'occasion de réunions officieuses tenues par le Groupe des amis du Président. Il souscrit à tout ce qu'a dit le représentant de la Pologne et estime qu'il est fondamental que les débats s'organisent de sorte à aboutir à un véritable échange de points de vues, en vue d'adapter les travaux de la Commission à la situation du monde réel.

/...

(M. Marin Bosch, Mexique)

12. La délégation mexicaine estime que le document de travail sur la rationalisation des travaux, présenté par la Communauté européenne, est une contribution positive. Elle s'étonne cependant de voir qu'en un bref laps de temps, ce document de travail s'est transformé en un projet de résolution officiel. Elle considère, par ailleurs, qu'il faut s'efforcer d'éviter de dévier ou de dévoyer les travaux de la Commission, laquelle s'occupe de désarmement et de sécurité, en détournant ces derniers vers des questions concernant le maintien de la paix.

13. Le PRESIDENT rappelle que deux réunions officielles ont été convoquées à la suite de la demande d'inscription de la nouvelle question à l'ordre du jour de la Commission et que, par la suite, des réunions officieuses se tiendront à ce sujet.

14. M. CHANDRA (Inde) fait siennes les vues exprimées par le représentant de la Suède et souligne qu'en matière de rationalisation, une extrême prudence s'impose, car il faut éviter de changer l'ordre de priorité des différentes questions. En ce qui concerne le document de la Communauté européenne, il faut l'examiner en même temps que celui qui a été présenté par le Mouvement des pays non alignés. Le représentant de l'Inde signale un certain manque de clarté dans le paragraphe 1 du dispositif; il ne comprend pas ce que l'on entend exactement par intégration des questions de désarmement et de sécurité internationale et se demande si cette intégration est vraiment nécessaire, vu que ces deux questions sont étudiées par la Commission. Le regroupement par thèmes, la rationalisation des travaux et la restructuration de l'ordre du jour, ainsi que l'adoption d'un critère thématique, ne posent pas de grands problèmes, mais il serait opportun de fournir quelques éclaircissements sur les questions importantes qui ne figurent pas aux principales rubriques, comme par exemple celles du désarmement général et complet, de la science et de la technologie, de la non-utilisation et des garanties de sécurité. Il faudrait indiquer la place qui revient à chaque question de l'ordre du jour actuel. En ce qui concerne les questions de sécurité internationale et de désarmement, qui figurent à deux ou trois endroits, il contreviendrait de formuler certaines précisions. On constate également une certaine répétition aux paragraphes 5, 6, 7 et 8.

15. M. KING (Etats-Unis d'Amérique) convient qu'il est nécessaire d'axer les efforts de rationalisation sur les questions incombant à la Commission, sur ses méthodes de travail, ainsi que sur les questions de désarmement, domaine où il reste encore beaucoup à faire. En outre, avant d'adopter une décision définitive, il faut étudier minutieusement les conséquences financières des propositions énoncées dans les deux projets de résolution, en ce qui concerne les ressources envisagées, par exemple, pour le Centre des affaires de désarmement; il importe de savoir très exactement l'origine de ces ressources. Enfin, le représentant des Etats-Unis demande si les auteurs des projets de résolution ont l'intention de les fusionner, car il considère que, dans le débat sur la rationalisation des travaux de la Commission, la première chose à faire devrait être d'essayer de fusionner les résolutions relatives à cette question.

16. M. PERRI (Brésil), après avoir exprimé son accord sur les points de vue des intervenants précédents, pense que l'on est en face d'une décision qui peut régir les travaux de la Commission pour les années à venir. Il s'étonne que la Communauté européenne ait présenté son document comme un projet de résolution officiel. Il est disposé à débattre, dans un esprit positif, de la plupart des suggestions qui y sont formulées, mais craint que l'on ne se heurte à des difficultés si on essaye d'accélérer le processus et de rendre nécessaire l'adoption d'une décision officielle au stade actuel du débat.

17. M. STEPHANOU (Grèce), exerçant son droit de réponse, fournit un éclaircissement sur l'appellation incorrecte de l'ex-République yougoslave de Macédoine, utilisée par la délégation de ce pays lors de son intervention à la séance précédente. Il cite à cet effet la résolution 817 (1993) du Conseil de sécurité et rappelle que la divergence qui y est signalée n'est pas encore réglée.

La séance est levée à 11 h 30.